

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT**  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**Du mardi 04 septembre 2018 – 20 H 30**

***Présents :** MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Sandrine BUENAFUENTE, David CLOUVET, Stéphanie MATHON, Marie- Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE.*

***Excusés :** Vincent JARNET (procuration à Marc RIGOLLET)*

*Jérôme VAUCHER (procuration à Daniel VERNAY)*

**Date de convocation : 30 août 2018**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** le Conseil Municipal désigne Marie Thérèse PERRET

**Approbation du compte rendu de la réunion du 01<sup>er</sup> août 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 01<sup>er</sup> août 2018

**Heures Christelle ORCET**

Le Maire rappelle la discussion engagée au mois de juillet concernant le temps de travail hebdomadaire de Christelle ORCET.

Il présente un projet de répartition des tâches dans l'hypothèse d'un temps de travail à 35 H hebdo de Mme ORCET.

Le conseil municipal, après un tour de table, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification du temps de travail de Mme ORCET à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2019.

La modification du temps de travail dépassant 10%, le comité technique départemental devra être sollicité pour avis.

**Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Mme Brigitte NOUGUIER, Trésorier de Châtillon sur Chalaronne, concernant une demande d'attribution d'une indemnité de conseil 2018 (376.60 €) et d'une indemnité de budget (30.49 €)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accorder 50 % l'indemnité de conseil 2018 soit 188.30 € et 100% l'indemnité de budget soit 30,49 € à Mme Brigitte NOUGUIER, Receveur municipal.

**Rapport 2017 sur la prévention et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets de la communauté de communes de la Dombes**

Jérôme VAUCHER étant absent, ce sujet est reporté.

**Rapport assainissement 2017**

Conformément à la loi N° 95-101 du 02 février 1995 et au décret N° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement obligeant les maires à publier et à présenter à leur conseil municipal, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel assurant la transparence sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau et de l'assainissement.

Marc RIGOLLET donne lecture au conseil municipal du rapport eau et assainissement de l'année 2017

.Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport assainissement 2017.

## **Problématique RD2 en agglomération**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un mail envoyé par une administrée concernant la vitesse excessive de circulation sur la RD2 – partie agglomération, ainsi que le mail envoyé par un autre administré concernant la vitesse des véhicules lors de la traversée du village « rue du village ».

Ce premier mail a été transmis aux services de l'Etat et aucune réponse n'a encore été apportée quant aux solutions possibles pour diminuer la vitesse des véhicules.

Il rappelle également que 2 accidents sans blessure grave sont survenus en juillet à hauteur du virage de BOURBOUILLON.

Un rendez-vous sera organisé avec le service des routes pour réfléchir à ces problématiques et tenter d'apporter des améliorations

Dans un premier temps, il est envisagé d'installer un panneau de limitation à 50 km/h sous le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD2

## **Avenant à la convention de transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

M le Maire expose que la convention de télétransmission établie le 03 juin 2014 avec la Préfecture est arrivée à échéance.

Le conseil municipal

- approuve la reconduction de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- donne son accord pour que la collectivité accède aux services DOCAPOST – ACTES proposés par DOCAPOST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- donne son accord pour que le Maire signe l'avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain

## **Convention de partenariat entre le Département de l'Ain et la Bibliothèque de Sulignat**

Le Département accompagne sur l'ensemble du territoire 258 bibliothèques qui bénéficient de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle. A ce titre, la commune est liée au Département par une convention. Un nouveau plan de développement des bibliothèques a été adopté en juillet 2017 par le Département. Les modalités de partenariat étant actualisées depuis le mois de janvier 2018, une nouvelle convention comprenant une charte de services et d'objectifs, ainsi qu'un accompagnement personnalisé et adapté à chaque situation est soumise à l'avis du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise m le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir pour 3 ans avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

## **Lotissement le Village – Lot n°4**

Le maire informe le conseil municipal que les acquéreurs du lot n°4 (lotissement le Village) ont décidé de ne pas donner suite pour des raisons personnelles.

Le compromis de vente avait été signé fin juillet.

L'avance sur frais soit la somme de 350 € reste acquise à l'étude notariale.

Le Maire demande au conseil municipal de se positionner quant à l'éventuelle restitution de l'indemnité d'immobilisation versée lors du compromis de vente, soit la somme de 3 750 €.

Il rappelle les termes du compromis de vente : « si toutes les conditions suspensives sont réalisées et si l'acte authentique de vente ne peut être dressé par la faute, le fait ou la négligence de l'ACQUEREUR dans le délai fixé, cette somme sera acquise définitivement au VENDEUR au titre des dommages et intérêts sans préjudice pour ce dernier de poursuivre la réalisation de la vente par acte authentique, et éventuellement l'obtention de tous dommages et intérêts supplémentaires »

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- estime que ce dossier a nécessité du temps, et décide que 500 € resteront à la charge de

M HABLIZIG et Mme TROCHARD au profit de la commune.  
La somme d'immobilisation qui sera restituée sera donc de 3 250 €.  
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **Informations de la municipalité**

### **❖ ECOLE**

- Rythmes scolaires : horaires des bus (courrier du Département de l'Ain)
- ATSEM : les horaires journaliers ont été revus
- 81 enfants sont scolarisés à SULIGNAT
- L'Assemblée Générale du Sou des Ecoles se déroulera le 28/09 à SULIGNAT
- Information sur les intervenants en milieu scolaire (musique, sport)

### **❖ DOCUMENT UNIQUE**

Une réunion est prévue le 11/09 pour étude du document rédigé par ECTI

### **❖ VOIRIE**

- La pose de séparateurs de chaussée sur la rue du Village sera réalisée prochainement
- Route de Vonnas : l'arrêté commun entre les communes de St Julien sur Veyle / Vonnas / Sulignat pour limiter le tonnage à 7,5 t a été signé par les 3 maires. Les panneaux de signalisation seront installés d'ici la fin de la semaine.
- Christophe GUERIN étant en congés, il faut organiser des permanences pour l'arrosage.

### **❖ PROJET EOLIEN**

Une réunion est organisée par CNR le 17/09. Tous les élus sont invités.

### **❖ CCAS**

Le repas annuel se déroulera le samedi 08/09 et sera préparé par le restaurant de la Mitaine.

### **❖ SALLE DES FETES**

- Gestion de l'éclairage public lors des locations - la clé sera remise aux locataires.
- Alain BEAUFORT explique que le contrôle périodique des installations frigorifiques est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Il présente un contrat à passer avec l'entreprise DURAFROID de Guéreins pour la réalisation annuelle de ce contrôle, pour un montant de 198 € HT / an.

Le conseil municipal approuve ce devis et autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise DURAFROID.

### **❖ LOTISSEMENT DU CHENE**

La demande de permis d'aménager devrait être déposée prochainement.

### **❖ DIVERS**

- EDF : information sur le remboursement de 14 381.77 € par virement
- Taxe droits de mutation : 28 000 € prévus au BP 2018 et 34 244 € perçus
- Ancien véhicule voirie (PIAGGIO) : le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un prix de vente

### **❖ Dates des prochains conseils municipaux :**

02/10 à 20 h30 - 06/11 à 20 h 00 - 04/12 à 20 h 00